tion de l'Etat de la Louisiane relatifs au Département Judiciaire.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 127] LOI
Pour révoquer la loi No 30 de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale de 1870.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902

No 128) LOI
Pour révoquer la Loi No 84 de l'Assemblée Générale de 1873.
Approuvée, le 8 juillet A. D. 1902.

No 129) LOI
Résolution conjointe—Proposant un amendement à l'Article 230 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902

No 130] LOI
Amendant et décrétant à nouveau les sections trois (3), vingt-quatre (24) vingt-six (26), quatre-vingt-dix (90) quatre-vingt-onze (91) de la Loi No cent soixante-dix de la session de 1898, intitulée. Loi pour pourvoir à un revenu annuel pour l'Etat de la Louisiane, en imposant des taxes annuelles sur toute la propriété non exempte de taxes.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 131) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 15 de la Loi No 45 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1896, approuvée le 7 juillet 1896.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 132] LOI.
Amendant et décrétant à nouveau les sections Quatre et Neuf de la Loi 88 de 1900.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 133] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la section 13 de la loi No 171 de 1898, approuvée le 14 juillet 1898
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902

No 134] LOI
Pour définir plus clairement les devoir et pour exiger des devoirs additionnels de l'Examinateur des Banques d'Etat; pour autoriser le Gouverneur, quand il le jugera convenable, à exiger que l'Examinateur des Banques d'Etat examine les livres, les papiers et les comptes de tout officier ou employé d'Etat ou de District, de toute banque d'Etat ou de tout Bureau de District.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 135] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 2 de la Loi No 170 de 1898, intitulée: Loi pourvoyant à un revenu annuel pour l'Etat de la Louisiane, en imposant des taxes annuelles sur toute propriété non exempte de taxation, et en prescrivant la méthode d'asseoir et de collecter ces taxes, et d'en forcer le paiement dans les diverses paroisses de l'Etat, et exposant les objets pour lesquels l'imposition est faite, "approuvée le 13 juillet 1898.
Approuvée le 8 juillet A, D. 1902.

No 136] LOI
Pour pourvoir à la méthode de juger et de prendre charge de mineurs au-dessous de l'âge de seize ans.
Approuvée le 8 juillet A D. 1902.

No 137] LOI
Pour interdire la vente de liqueurs spiritueuses, vineuses ou enivrantes, excepté pour des objets de médecine, de science ou de sacrements, en deçà de quatre (4) milles de l'Ecole supérieure de Hammond, à Hammond, paroisse Tangipahoa, Louisiane, et pour fixer les pénalités pour la violation de cette loi.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 138] LOI
Autorisant les voyers, agissant sous l'autorité des Lois du Congrès, à entrer sur les terres de cet Etat, dans le but de les explorer.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 139] LOI
Créant une Cour de Juge de Paix et les fonctions de constable additionnelles en et pour le Second Ward de la Paroisse de Bossier.
Approuvée le 8 juillet A. D 1902.

No 140) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 10 de la Loi No 97 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 8 juillet 1890, intitulée: Loi révoquant cette partie de la loi 33 de 1879, créant le Quatrième District de Levées, et créant un nouveau district qui sera connu et appelé: "Le District de Levées du Bassin Atchafalaya.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902

No 141) LOI
Pourvoyant à une Commission qui sera connue sous le nom de "Bureau des Commissaires du Fonds de la Maison d'Aumônes de Judah Touro," et autorisant ladite Commission à collecter tous argents qui seront dûs audit Fonds de la Maison d'Aumônes de Judah Touro.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 142) LOI
Prohibant la vente, le troc, ou l'échange, en gros ou au détail, de liqueurs spiritueuses, excepté pour des objets de médecine, dans l'Etat de la Louisiane, en deçà de cinq milles des Ecoles Graduées dans les comtés de Pearlington et de Logtown, dans l'Etat du Mississipi.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902

No 143) LOI
Créant une Cour de Juge de Paix et des fonctions de Constable additionnelles pour le Premier Ward de la Paroisse Pointe-Coupée.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 144] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la section No 2 de la Loi No 66 des lois de 1888.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 145] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Loi No 5 de la Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1890, approuvée le 18 août 1899.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902

No 146) LOI
Amendant la Section un (1) de la loi No 33 des lois de 1900, étant "une Loi amendant et décrétant à nouveau la loi No 16 de 1839.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 147] LOI
Revêtant les villes et les village (les villes de la Nouvelle Orléans et de Shreveport exceptées) ayant une population excédant deux mille cinq cents habitants, et au dessous de cinquante mille, du pouvoir de faire paver avec gravois, macadame, ou autrement d'améliorer les trottoirs et courbes,
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 148 LOI
Pour permettre au Juri de Police de Tangipahoa, paroisse de la Louisiane de vendre et de livrer un certain morceau de terre appartenant à la paroisse Tangipahoa.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902

No 149 LOI
Pour céder aux Etats-Unis juridiction sur le territoire qui pourra être acquis comme site pour un Bureau de Poste, terre, bureau et autre bâtisse ou bâtisses publiques, qui sera érigé dans la ville de Natchitoches, Louisiane, par le gouvernement des Etats Unis.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 150] LOI
Amendant et décrétant à nouveau les sections une (1), trois (3), quatre (4), cinq (5) de la loi No 192, approuvée le 4 juillet 1898, intitulée: "Loi pour mettre en vigueur l'article 296 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, à l'égard des Bureaux de Santé; pour protéger et conserver la santé publique; pour pourvoir à l'établissement et à l'organisation d'un Bureau de Santé, et de Bureaux de Santé de paroisse et de municipalité; pour définir les pouvoirs, le devoir et l'autorité desdits Bureaux.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 151] LOI
Divisant l'Etat en Districts Sénatoriaux et Représentatifs, conformément aux articles 18 et 19 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.
Section 1. Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que l'Etat sera divisé en trente-deux districts Sénatoriaux, qui éliront des Sénateurs comme suit:
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 152] LOI
Autorisant le Bureau des Surintendants de l'Université et du Collège Agricole et Mécanique de l'Etat de la Louisiane, à fixer le prix des cours, à payer par les étudiants ou cadets.
Approuvée le 8 juillet A. D 1902.

No 153] LOI
Pour encourager, protéger, réglementer et développer l'industrie des huîtres dans l'Etat de la Louisiane; pour constituer les fonds ou lits des corps ou cours d'eau le long de la côte du Golfe du Mexique, et des eaux du Golfe du Mexique, dans la juridiction de l'Etat de la Louisiane, un commun pour la pêche des huîtres ou autres poissons à coquille par des résidents de cet Etat, dans certaines conditions; pour définir les droits des propriétaires aux lits d'huîtres sur la devanture de leurs eaux; pour créer la Commission d'Huîtres de la Louisiane; pour déterminer les qualifications et la manière de choisir les membres de ladite Commission, et pour définir les pouvoirs et les devoirs de celle-ci; pour constituer ladite Commission en corporation revêtue de tous les pouvoirs d'incorporations; pour déterminer le mode d'organisation de ladite commission; pour règlementer les procédures légale par et contre ladite commission, et pour fixer son domicile.
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 154) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section une de la Loi No 125 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, intitulée: "Loi amendant et décrétant à nouveau les Sections 683, 684, 689, 692 et 698 des Statuts Révisés de la Louisiane, ayant trait aux corporations de travaux et d'améliorations publiques."
Approuvée le 8 juillet A. D. 1902.

No 155] LOI
Pour pourvoir à ce que l'Etat prenne sa propre assurance; pour créer un Fonds d'assurance d'Etat, et pour révoquer toutes lois inconsistantes ou en conflit avec celle-ci.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 156] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la section 869 des Statuts Revisés de la Louisiane de façon à définir ce qui constitue un méfait.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 157] LOI
Prohibant la vente en gros ou au détail de liqueurs spiritueuses excepté pour des objets de médecine, de science ou de sacrements, en deçà de cinq mille de l'Ecole supérieure Bienville, paroisse de Bienville, Louisiane; et fixant des pénalités pour la violation de cette loi. Attendu que la preuve a été dûment donnée qu'un avis de l'intention de demander l'adoption de cette loi, a été publié conformément aux exigences de la Constitution de l'Etat.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 158] LOI
Etablissant un système bénéficiaire pour les élèves-femmes à l'Institut industriel de la Louisiane ou à l'Institut Industriel Sud-Ouest de la Louisiane ou à l'Ecole Normale.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 159] LOI
Intitulee une loi amendant et décrétant à nouveau la loi No 12 des lois de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane de 1900, intitulée: Loi autorisant les juris de police des diverses paroisses de l'Etat (la paroisse d'Orléans exceptée) à diviser leurs paroisses respectives en districts de drainage; à en fixer les limites; à pourvoir à des Bureaux de Commissaires à cet égard et au nombre de leurs membres
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 160] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la section 2, la section 6 et la section 8 de la loi No 112 de 1890, intitulée: Loi amendant et décrétant à nouveau la loi intitulée: Loi pourvoyant à la commutation de peine pour bonne conduite des convicts du Pénitencier et des prisons de paroisse de l'Etat, approuvée le 7 juillet 1886.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 161] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la section 17 de la Loi No 70 de 1900, intitulée: "Loi pour mettre à exécution l'Article 196 de la Constitution de 1898, en pourvoyant à la création et à l'organisation d'un Bureau de Contrôle du Pénitencier d'Etat, et définissant ses pouvoirs et ses devoirs; pourvoyant à l'achat ou à l'affermage de terres, à l'érection de bâtisses, etc., l'administration, le contrôle et l'emploi des convicts sur les fermes d'Etat, les Levées, les chemins et autres travaux publics; et les manufactures et réformatoires; et pourvoyant à un fond, à cet égard et faisant des allocations, pour ces objets approuvée le 6 juillet 1900.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 162) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 923 des Status Révisés de l'Etat de la Louisiane, de façon à rendre applicable ladite Section aux Compagnies de Téléphone.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902

No 163] LOI
Prohibant la rénumération des avocats de Districts dans tout l'Etat, pour leurs services en faisant des examens quant à la légalité d'actes d'incorporation soumis à eux en vertu des dispositions de la section 677 des Statuts Revisés.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 164] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la section 922 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane de façon à rendre ladite section applicables aux compagnies de Téléphone.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902

No 165]
RESOLUTION CONJOINTE.
Proposant un amendement à l'Article 226 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.
Approuvée le 9 juillet, A. D. 1902

No 166] LOI
Créant le District des Levées Courtableau et le Bureau des Commissaires du district; définissant les devoirs et pouvoirs; prescrivant les devoirs du Bureau des Ingénieurs d'Etat à l'égard du Bureau; pourvoyant un revenu par taxation, une contribution forcée et un assessment spécial.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 167] LOI
Pour réglementer la conduite des compagnies, corporations, associations, individus et agences d'assurances dans l'Etat de la Louisiane, et prohibant le paiement de toute commission, compensation ou considération de valeur à tout autres qu'à des agents-résidents légalement autorisés, et pourvoyant à une pénalité pour la violation de cette loi.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 168] LOI
Amendant et décrétant la Section 4, la Section 10 et la Section 12 de la loi 70 de 1900, intitulée: Loi pour mettre en vigueur l'Article 196 de la Constitution de 1898 en pourvoyant à la création et à l'organisation d'un Bureau de Contrôle du Pénitencier de l'Etat, et définissant ses pouvoirs et devoir; pourvoyant à l'achat ou à l'affermage de terres, l'érection de bâtissesses, etc, la direction, le contrôle et l'emploi des convicts sur des fermes d'Etat, des levées, les chemins et autres travaux publics; et dans les manufactures et les réformatoires; et pour pourvoir à un fonds pour ceux ci et faisant des allocations pour ces objets.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 169] LOI
Pourvoyant à des membres artificiels substantiels pour les citoyens de cet Etat qui ont perdu un ou des membres dans le service militaire des Etats confédérés; à la réparation de ces membres artificiels et à des certificats établissant que les membres artificiels auquel a droit le réclamant n'a pas de valeur pratique pour lui.
Approuvée le 9 juillet A. D 1902.

No 170] LOI
Pour fixer le délai dans lequel il sera permis d'instituer des actions en recouvrement de dommages, pour dégâts aux, ou pour destruction de récoltes ou de toute partie de celles-ci, ou pour les profits et pertes sur une récolte ou toute partie de celle-ci ou pour la non acceptation ou la non livraison de récolte ou toute partie de celle-ci qui ont été vendues par contrat.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902

No 171] LOI
Autorisant l'Enregistreur du Bureau des Terres d'Etat avec l'approbation du Gouverneur de vendre et disposer de certaines terres, appartenant à l'Etat dans la paroisse Caddo, à pas moins de cinq dollars par acre et en plus grandes quantités que trois cents vingt acres à une personne, préférence étant donnée à des personnes de bonne foi venant s'y établir; pourvoyant à un arpentage des terres, les fonds provenant desdites ventes devant être déposés dans le Trésor de l'Etat au crédit du Bureau des Commissaires de District de Levées de Caddo, et révoquant les lois 74 de 1892 et 100 de 1900 en tant qu'elles affectes lesdites terres.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 172) LOI
Autorisant les compagnies dites "Fuel Oil Pipe Line, compagnies à lignes de tuyaux à huile combustible, organisées sous les lois de cet Etat, à contracter des dettes et à emprunter de l'argent dans le but de construire, de réparer ou d'acquérir de la propriété ou des franchises se rattachant aux affaires de ces compagnies à lignes de tuyaux à huile combustible; à émettre des bons et d'autres obligations garantis par hypothèque ou autres sécurités sur les franchises et la propriété réelle et personnelle, les rentes, les revenues, contributions et recettes de ces compagnies à lignes de tuyaux à huile combustible; à prescrire les termes, le délai et le lieu pour le paiement de ces bons ou autres obligations, et de revêtir le Bureau des Directeurs, des Répondants, des Garants ou des Commissaires, pouvoir de vendre, dévisager ou de disposer autrement de ces bons ou de contracter ces obligations.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 173] LOI
Exemptant le Bureau de Santé d'Etat et les bureaux de santé des paroisses respectives et des villes de l'Etat, le Bureau des Examinateurs de Droit d'Etat, les bureaux d'Etat des examinateurs de médecine, la Commission du Drainage et des Egouts de la ville de la Nouvelle Orléans, le Bureau de Liquidation de la Dette de la ville de la Nouvelle Orléans, le Bureau d'Education d'Etat et les bureaux des écoles de paroisse et de municipalité, et les autres bureaux d'Etat et de paroisse et de municipalité, ou les commissaires exerçant des pouvoirs publics ou administrant des fonctions publiques, de fournir tout bon judiciaire, que ce soit un bon d'appel ou autre chose en procédures légales.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 174] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 1 de la Loi No 131 des Lois de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 13 juillet 1898.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1992,

Résolution conjointe de la Chambre No 31.

No 175) LOI
Adressant un mémoire au Congrès des Etats-Unis pour qu'il permette à des individus et à des corporations engagées dans l'irrigation des terres réservées dans le voisinage de, et, des tributaires à la rivière Vermillon, et le long des tributaires dudit cours d'eau, à leurs propres frais, et en vertu de certaine règlements que le Congrès pourra établir, de construire des écluses et des digues en un ou des endroits disponibles sur la rivière que pourront choisir les Ingénieurs des Etats-Unis.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 176) LOI
Amendant et décrétant à nouveau les Sections 2 et 4 de la Loi No 72 de 1876, approuvée le 11 mars 1876, intitulée: Loi indiquant comment les reçus des presses à coton, les reçus d'entrepôts ou les reçus peuvent être donnés comme sécurités collatérales pour de l'argent avancé ou emprunté sur la propriété y mentionnée, et indiquant la façon de livrer et de disposer de la propriété pour laquelle ces reçus peuvent être donnés.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 177] LOI
Pourvoyant à la vente de terres d'améliorations intérieures et de terres marécageuses d'indemnité et de scrips ou certificats.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 178. LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 1 de la Loi No 131 de 1898, approuvée le 13 juillet 1898, intitulée: Loi prescrivant la manière dont les élections spéciales seront tenues dans toute paroisse, municipalité, ward ou district d'Ecole de l'Etat, dans le but de lever des taxes spéciales pour le maintien d'écoles publiques, et dans le but d'ériger et de construire des bâtisses publiques, des maisons d'écoles publiques, des ponts, quais, levées, travaux d'égout et d'autres travaux d'améliorations permanentes, les titres desquels seront au public, dans la paroisse, la municipalité, le ward, ou le district d'école en question, et pour mettre en vigueur l'Article 233 de la Constitution de 1898.
Approuvée le 9 juillet A. D. 1902.

No 179] LOI
Définissant les associations de banques et banques d'épargnes, et réglementant leurs méthodes de faire les affaires de banques, et prescrivant certains règlements et règles à cet égard. Définissant les devoirs du Secrétaire d'Etat, l'Attorney Général et les avocats de district dans tout l'Etat, et définissant plus clairement les devoirs de l'Examinateur d'Etat des Banques d'Etat à cet égard; et prescrivant les pénalités et pourvoyant à la punition des violations de cette loi.
Approuvée le 10 juillet A. D 1902.

No 180), LOI
Imposant le devoir à tous shérif et ex officio collecteurs de taxes de garder un record de toutes les personnes payant leurs taxes de corporation et d'enregistrer des listes certifiées de ces contribuables de taxe de corporation auprès du Commis de la Cour de District et l'Assesseur et l'Enregistreur des votants de leurs respectives paroisses, le dixième jour de janvier de chaque année ou avant et prescrivant des pénalités pour la violation des dispositions de cette loi.
Approuvée le 10 juillet A. D, 1902.

No 181) LOI
Pourvoyant à la manière dont les sites de villes, comtés et villages seront tracés et fondés avant que ceux-ci sont incorporés comme corporations municipales politiques; et prescrivant une pénalité pour la non observance de ces dispositions.
Approuvée le 10 juillet A, D 1902

RESOLUTION CONJOINTE.
No 182]
Amendant l'article 156 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.
Approuvée le 10 juillet 1902.

No 183] LOI
Autorisant et pourvoyant à l'organisation par les Compagnies d'assurances sur l'Incendie faisant des affaires dans l'Etat, d'un Bureau de Prévention d'incendie, dans le but de faire les inspections quant aux soins physiques et aux conditions des risques d'incendie situés dans l'Etat et dans le but d'aviser aux méthodes les plus sûres pour la construction des bâtisses, la surveillance de l'installation électrique et des appareils de chauffage et d'autres devises concernant des risques de hasard; pour recueillir des informations de statisques etc; autorisant et réduisant à un minimum les dangers d'incendies; autorisant l'obtention de Compagnies d'assurances contre l'incendie incorporées dans d'autres Etats et faisant des affaires dans cet Etat d'une partie proportionnelle des dépenses dudit Bureau et autorisant le secrétaire d'Etat à révoquer la licence de telles compagnies qui omettrunt ou refuseront de payer l'assessement.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 184] LOI
Révoquant la Loi No 55 approuvée le 9 juillet 1896, intitulée: Loi accordant des secours aux soldats confédérés blessés et estropiés de l'Etat de la Louisiane, et aux veuves des soldats confédérés blessés et estropiés ou tués durant la dernière guerre civile, qui sont maintenant dans l'indigence.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 185] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Loi 29 de la session de 1886, intitulée: Loi établissant la compétence des témoins dans les affaires criminelles.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 186] LOI
Amendant et décrétant à nouveau la loi No 128, de 1847, intitulée: "Loi pour incorporer la ville de Mansfield, dans la paroisse de Desoto, et toutes les lois amendant celle-ci et y ayant trait; étant la loi No 213 de 1852 approuvée le 17 mars 1852 et intitulée Loi supplémentaire à une loi pour incorporer la ville de Mansfield approuvée le 15me jour d'avril A. D. 1847; Loi No 47 de 1856, approuvée le 5 mars 1856, et intitulée: loi réglementant l'assessement et la perception des taxes dans la ville de Mansfield; "Loi No 48 de 1856 approuvée le 5 mars 1856, et intitulée: "Loi réglementant les débits de liqueurs dans la ville de Mansfield, paroisse DeSoto"; Loi No 210 de 1857, approuvée le 19 mars A. D. 1857, et intitulée: "Loi réglementant le gouvernement municipal de la ville de Mansfield, (avis de l'intention de demander l'adoption de cette loi ayant été publié dans le "DeSoto News" et le "Mansfield Journal") conformément à l'Article 50 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 187) LOI
Amendant et décrétant à nouveau les sections 4, 5 et 6 de la Loi 42 de 1890, telles que amendées et décrétées à nouveau la Loi 138 de 1896 intitulée: Loi relative aux notaires pour la paroisse d'Orléans, et réglementant leur nomination, bond, qualification, devoirs et obligations; pourvoyant à la preuve dudit bond et prescrivant certaines pénalités.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 188] LOI
Autorisant les juris de police dans tout l'Etat à vendre et à accorder des franchises pour des chemins publics et des grandes routes des paroisses respectives de l'Etat pour la construction de chemins de fer, utilisant l'électricité et les puissances motrices autres que la vapeur; pourvoyant au mode et à la manière de pétitionner les Juris de Police de vendre des franchises; désignant qui aura le droit de signer ces pétition; fixant les termes et conditions de ces franchises; pourvoyant à l'annonce de la vente de ces franchises; pourvoyant à la vente de ces franchises; fixant les termes et conditions et la méthode de ces ventes; pourvoyant à une action conjointe de deux paroisses ou plus dans la vente des franchises s'étendant à travers ces paroisses; pourvoyant au mode et à la manière de vendre des franchises s'étendant dans plus d'une paroisse.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 189) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Loi No 95 de la session de 1892, intitulée: "Loi amendant et décrétant à nouveau la loi No 150 de la session de 1888, intitulée: Loi amendant et décrétant à nouveau la Section 3 de la Loi du 15 mars 1855, intitulée: Loi établissant un système de banque gratuite dans l'Etat de la Louisiane:
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 190) LOI
Pour permettre à Hornor et Benedict, en liquidation, de poursuivre l'Etat.

No 191] LOI
Autorisant la paroisse de Franklin à vendre par le ministère de son Juri de Police, certaines terres à ladite paroisse, pour l'usage et le bénéfice du cimetière public dans le village de Winsboro, Louisiane.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 192) LOI
Faisant une allocation pour rembourser Joseph et B. P. Welch, du montant payé dans le Trésor de l'Etat, lesquelles terres ayant été précédemment vendues et louées sur des mandats d'indemnité d'Ecole. Avis ayant été dûment donné pendant trente jours de l'intention de demander l'adoption de cette loi.

No 193] LOI
Pour le secours de Celestine Victoria.
Attendu que l'avis légal de l'intention de demander l'adoption de cette loi, a été publié comme le requiert l'Article 50 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la preuve en ayant été donnée à l'Assemblée Générale; et attendu que le 24 mars 1862, Célestine Victoria a acheté de l'Etat de la Louisiane la moitié Est de la section vingt-deux, dans le comté neuf, étendue Sud un Ouest, sous et reçu duracevent No 8691; et, attendu que ladite Célestine Victoria a été par le Gouvernement des Etats-Unis; subséquemment chassée de ladite terre sans être remboursée par l'Etat du montant de son prix d'achat, comme il est dit ci-dessus.

No 194) LOI
Pour l'avancement de la santé publique en créant des Bureaux d'Examinateurs de Plombiers, et définissant leurs devoirs, et pour pourvoir à des pénalités pour les violations de cette loi.

No 195) LOI
Faisant une allocation de neuf cent quatre-vingts dix-sept dollars et quatre-vingts sous ($997 80) en faveur de F. C. Zacharie, avocat des Collecteurs de Taxes d'Etat pour la paroisse d'Orléans, pour services professionnels dans les procès Nos 51,305 et 54799 de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, et Nos 12,305 et 12,546 du dossier de la Cour Suprême de la Louisiane, en appel, ladite somme étant dix pour cent (10 par centum) de neuf mille neuf cent soixante dix huit dollars, montant d'une taxe sauvée à l'Etat grâce à ses services.

No 196) LOI
Autorisant le Bureau des Directeurs de l'Institut pour les Aveugles, le Bureau des Directeurs pour l'Institut des Sourds et Muets et le Bureau des Directeurs du "Soldiers Home" pour la Louisiane; pourvoyant à un traitement spécial des pensionnaires desdites institutions pour le traitement des yeux, des oreilles du nez et de la gorge, par l'Hôpital à la Nouvelle-Orléans où se traitent les maux d'yeux, des oreilles, du nez et de la gorge, et ledit traitement devant être fourni par ledit hôpital à autant de pensionnaires desdites institutions qui pourront être choisis pour subir le traitement par les surintendants ou les Bureaux de Contrôle desdites institutions.

No 197] LOI
Pour venir en aide à T. P. Simmons, pour de l'argent payé dans le Trésor de l'Etat pour des terres qui avaient été précédemment vendues à une autre personne:

No 198] LOI
Autorisant le Secrétaire d'Etat à employer un sous-bibliothécaire d'Etat additionnel fixant le traitement de celui-ci et faisant une allocation annuelle pour son paiement.

No 199] LOI
Autorisant l'Auditeur à émettre son mandat et le Trésorier à le payer, en faveur de H, Bolivar Thompson ancien assistant ingénieur d'Etat, la somme de deux cent cinquante dollars, ($250) pour salaire comme assistant ingénieur d'Etat pour le mois de juillet 1901.

No 200] LOI
Allouant la somme de cinq mille dollars pour payer Gustave A. Breaux, pour services professionnels.

No 201) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section onze (11) de la Loi No 158 des Lois de 1898 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane intitulée: Loi pour incorporer la ville de Shreveport, dans la paroisse de Caddo; pour définir ses bornes et pourvoir à l'amélioration de sa police et à son gouvernement municipal.
Approuvée le 10 juillet A. D 1902

No 202) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section Deux mille sept cent quarante-trois (2743) des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, relative aux pouvoirs, devoirs, etc., des juris de police.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 203) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 3373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée par la loi No 117 de la Législature de la Louisiane, de 1896, relative à des districts de chemins, à la nomination de surintendants de voies publiques et fixant des pénalités pour l'omission des travaux sur ces voies et désignant ceux qui peuvent travailler à ces voies publiques.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902

No 204) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 691 des Statuts Révisés de la Louisiane, relative aux chemins de fer, chemins plancheyés ou canaux, et à la construction de ces derniers à travers les grands chemins, les propriétés privées et les cours d'eau.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 205] LOI
Pour interdire la vente en gros ou au détail, de liqueurs spiritueuses, excepté pour des objets de médecine, de science ou de sacrement, en deçà de cinq (5) milles des écoles St-Amant et Gonzales situées dans le 7me Ward de la Paroisse Ascension, Lne, et fixant des pénalités pour la violation de cette Loi.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 206] LOI
Donnant l'autorisation à toutes corporations municipales ayant moins de cinquante mille (50,000) habitants, de réglementer les Pool rooms, maisons où se joue le Jeu de Pool et les Turfs Exchanges, maisons s'occupant des courses, et révoquant toutes lois en conflit avec celle-ci.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1992.

No 207] LOI
Interdisant la vente, en gros ou au détail, de liqueurs spiritueuses, excepté pour des objets de médecine, de science ou de sacrements, en deçà de cinq (5) milles de l'Ecole Graduée de Leesville, à Leesville, Lne, et fixant les pénalités pour les violations de cette loi.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902,

No 208] LOI
Autorisant le Maire et le Conseil de Ville de Natchitoches, à et les revêtant du pouvoir de vendre et d'en donner les titres aux Etats-Unis, certaines propriétés foncières en la ville de Natchitoches, connues sous le nom de Site de la Maison du Marché, dans le but d'y ériger une bâtisse publique, et autorisant la paroisse de Natchitoches à et la revêtant du pouvoir de se joindre et d'acquiescer à pareille vente.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 209] LOI
Créant une Cour de Juge de Paix et des fonctions de constable additionnelles en et pour le Troisième Ward de la Paroisse Acadie.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 210] LOI
Transférant les dossiers, records, archives, actes de ventes appartenant aux officiers de la Cour du Juge de Paix dans le Quatrième Ward de la paroisse Caddo, en laquelle la ville de Shreveport est située, abolis par la Loi No 103 de 1898, au bureau de la Cour de Cité créée par ladite Loi, et autorisant le juge de ladite Cour de Cité à les recevoir et à les garder comme partie des archives de son bureau, et déclarant les procès décidés ou pendant dans les affaires des Cours de Juge de Paix dans lesdites Cours de Cité.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 211] LOI
Autorisant le Bureau des Commissaires des Districts de Drainage dans les diverses paroisses de l'Etat qui ne désire pas se prévaloir des dispositions de l'Article 281 de la Constitution de 1898, et des lois de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane; mettant en vigueur ledit article de la Constitution, d'imposer une contribution annuelle ou la taxe par acre de terre situées dans ces districts et limitant le taux de la taxe; légalisant et validant toutes élections, termes et les dettes encourues par les district de drainage, en vertu des lois existantes, et prohibant de mettre celle-ci en question.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 212)
RESOLUTION CONCURRANTE DE LA CHAMBRE No 32.

LOI
Pourvoyant à un arpentage hydrographique et topographique du Bayou Fusilier et de la Rivière Vermillon.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 213] LOI
Imposant une taxe de capitation annuelle et pourvoyant à la perception et forçant le paiement de la taxe et pourvoyant à son règlement par les collecteurs de taxes. Requérant des assesseurs dans tout l'Etat de fournir aux Bureaux des Ecoles de leurs paroisses respectives une liste par wards de toutes personnes sujettes au paiement de la taxe de capitation.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 214] LOI
Relative aux Ecoles Publiques gratuites et réglementant l'Education dans l'Etat de la Louisiane; pourvoyant à un revenu pour cette Education et imposant certaines pénalités; et affectant les amendes imposées par les Cours de District et les montants collectés sur des bonds à des objets d'éducation publique.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 215) LOI
Amendant et décrétant à nouveau les sections 97, 98, 102, 103 et 104 de la loi 45 de 1896, approuvée le 7 juillet 1896, intitulée: "Loi pour incorporer la ville de la Nouvelle-Orléans".
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 216) LOI
Amendant et décrétant à nouveau les Sections 1, 2, 9, 10, 11 amendées et décrétées à nouveau par la loi 7 de 1898; 14, 22, 32, amendées et décrétées à nouveau par la Loi 40 de 1898; 33 amendée et décrétée à nouveau par la loi 39 de 1900, etc.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 217) LOI
Pourvoyant à la vente des bons d'indemnité des Ecoles
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 218) LOI
Autorisant le remboursement des taxes payées à l'Etat deux fois sur la même propriété.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 219) LOI
Interdisant la vente de liqueurs enivrantes excepté pour certains objets en deça de cinq milles de l'Ecole supérieure de Minden, Lne.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 220) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 8 de la Loi 43 de 1892
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 221) LOI
Amendant et décrétant à nouveau les sections 1221 et 2778 des Statuts Revisés de l'Etat.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 222) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la Section 1 de la loi 87 de 1870
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 223) LOI
Pour augmenter les revenus de l'Etat en imposant des taxes sur les champs de courses.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 224) LOI
Amendant et décrétant à nouveau les Sections 731 et 1812 des Statuts Revisés de 1870.
Approuvée le 10 juillet A D. 1902.

No 225) LOI
Relative au transfert de l'ancienne corporation de l'Eglise Baptiste de la Place Colisée à la nouvelle corporation de ce nom.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 226) LOI
Relative au placement en bons de tout argent, surplus des Ecoles Publiques.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 227) LOI
Amendant et décrétant à nouveau la loi 96 de 1896, etc.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

No 228) LOI
Interdisant la vente de liqueurs enivrantes, excepté pour certains objets en deça de cinq milles de l'Ecole No 1 à Junction City, paroisse Union, Lne.
Approuvée le 10 juillet A. D. 1902.

QUINCAILLERIE.

Axes—I Cut Keen, par douz..	$7 00 à ......
Crescent, par douzaine	6 25 à ......
Hunt's par douzaine	7 00 à ......
Bellows—Scott's Standard, 28 42 pouces, chacun	4 00 à 14 00
Chain traces, par paire	35 à 1 00
Chain, or ¼, 5/16, ¾, ½, par livre	6 à 8
Hoes—Baldwin set No 4 0 à 1, par douzaine	3 50 à 5 00
Planet, Jr. cultivators, No 4, chacun	6 00 à ......
Planet, Jr, cultivators, No 9, chacun	6 00 à ......
Planet, Jr. horse hoe and cultivator, No 4, chacun	6 00 à ......
Planet, Jr, horse hoe and cultivator, No 5, chacun	6 50 à ......
Planet, Jr, horse hoe and cultivator, No 7, chacun	7 50 à ......
Planet, Jr, horse hoe and cultivator, No 8, chacun	8 00 à ......
Planet, Jr, cultivator wheels, chacun	1 00 à ......
Monroe rotary harrows, No 1, chacun	17 00 à ......
Monroe rotary harrows, No 1½	18 00 à ......
Monroe rotary harrows, No 2	22 00 à ......
A. B. & Co. side harrows, chacun	2 50 à ......
Hallow-ware, skillets and lids, par 100 livres	2 75 à ......
Anvils, par livre	8 à 13
Bar iron, base par 100 livres	2 20 à ......
Steel cut nails base par barillet	2 50 à ......
Steel wire nails, base par barillet	2 50 à ......
A. B. & Co, Steel Plows—	
Pony and extra point, chacun	2 00 à ......
A. O. and extra point, chacun	3 00 à ......
B. O. and extra point, chacun	3 50 à ......
C. O. and extra point, chacun	4 75 à ......
A. B. & Co. combined corn and cotton planter, chacun	10 00 à ......
Roller for same, chacun	1 50 à ......
Single Georgia stocks, chacun	80 à ......
Farmer's Pet, double stocks, chacun	2 00 à ......
Rope—	
Sisal, ½ inch and larger, par livre	10½ à ......
Manilla, ½ inch and larger, par livre	13½ à ......
Cotton, 5/16 to ½ inch, par livre	12 à 16
Spades—Ames, A. B. & Co. et Rex, par douzaine	8 00 à 13 00
Shovels—Ames, A. B. & Co. et Rex, par douzaine	8 00 à 13 00
Barbed wire, galv., par 100 livres	3 40 à ......
Drop shot, No 1 to 12, par sac	1 45 à ......
Large drop shot and buckshot, a sac	1 70 à ......
Cane knives, par douzaine	5 00 à ......
Wheelbarrows, par douzaine	14 00 à 25 00
Hercules coal barrows, chacun	6 50 à ......
Garland stoves and ranges	40 0/0 from list
Challenge ice chests and refrigerators	40 0/0 from list
Bradley Clipper plows	25 0/0 from list
Bradley X Ray sulky plows, chacun	60 00 à ......
Bradley XX Ray gang plows, chacun	75 00 à ......
Bradley middlebreakers, chacun	16 00 à 25 00
Bradley sectional harrows, chacun	6 50 à ......
Bradley disc cultivators, chacun	45 00 à ......
Bradley corn planter, chacun	14 00 à ......

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

JULES ANDRIEU,
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU
AGENT D'AFFAIRES
912 rue Gravier